ville de PÉRONNAS

2026/144

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

VU la loi 2008-776 du 4 aout 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

VU le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

VU la demande présentée par Monsieur MONTIBERT Pierre représentant l'Amicale des Classes en 2 et 7 de Péronnas, le 05 novembre 2026 pour l'organisation d'une vente au déballage à la salle des fêtes Pierre CHAMBAUD 450 Rue de la Grange Magnien à PÉRONNAS, le dimanche 29 Novembre 2026 de 07h00 à 20h00 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur MONTIBERT Pierre est **AUTORISÉ** à effectuer une Vente au Déballage – à la salle des fêtes Pierre CHAMBAUD 450 Rue de la Grange Magnien à PÉRONNAS.

ARTICLE 2 : Cette vente se tiendra à la salle des fêtes Pierre CHAMBAUD 450 Rue de la Grange Magnien à PÉRONNAS le :

Dimanche 29 Novembre 2026 de 07h00 à 20h00

ARTICLE 3 : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– Monsieur ***MONTIBERT PIERRE – 89 Rue de la Poste*** à PÉRONNAS.
– Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Péronnas, le 5 Novembre 2026

Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

MAIRIE DE PÉRONNAS (AIN)